

---

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'EYGLIS**

---

**Séance du : 02 juillet 2024**

**Date de la convocation du Conseil Municipal : 27 juin 2024**

L'an deux mil vingt-deux, le deux juillet, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune d'Eyglis, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Anne CHOUVET, Maire.

---

**Nombre de conseillers : en exercice : 14, présents : 12 ; votants : 12**

**Présents :** Mesdames et Messieurs Anne CHOUVET, Jean-Marc POULLILIAN, Jean-François PORTET, Tom VAN DE VELDE, Agnès SIMOND, Etienne HUMBERT, Jacques ROUX, Mickaël CHEBANCE, Vincent PELLETIER

**Absents :** Eric COUDRON, Marietta DE WEERT

**Procuration :** Joseph DEVEVEY (pouvoir à Mickaël CHEBANCE), Anne-Laure DUPASQUIER (pouvoir à Jean-François PORTET), Séverine QUICHOT (pouvoir à Jean-Marc POULLILIAN)

**Secrétaire de séance :** Mickaël CHEBANCE

---

**Objet : Suppression du poste d'ingénieur et création d'un poste de Secrétaire Général de Mairie**

Madame le Maire rappelle que conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Madame le Maire rappelle que par délibération en date du 30 juillet 2020, un poste d'ingénieur territorial a été créé et que ce poste est vacant depuis le 01 mai 2024.

Le Comité Social Territorial a été saisi en date du 27 juin 2024.

Aussi, Madame le Maire propose :

- La suppression de l'emploi permanent d'ingénieur territorial à temps complet à raison de 35h/hebdomadaires à compter du 08 juillet 2024 ;
- La création d'un emploi permanent de secrétaire général de Mairie à temps complet à raison de 35h/hebdomadaires à compter du 01 août 2024.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,**

**Vote :**

**Pour : 12**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

Envoyé en préfecture le 05/07/2024

Reçu en préfecture le 05/07/2024

Publié le

ID : 005-210500526-20240702-2024020746-DE

- **Supprime** du tableau des effectifs à compter du 08 juillet 2024, le poste d'ingénieur territorial à temps complet à raison de 35h/hebdomadaires
- **Crée à compter du 01 août 2024 le poste** de secrétaire général de Mairie à temps complet à raison de 35h/hebdomadaires
- **Autorise** Madame le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOURS, MOIS ET AN SUSDITS.**

Le Maire,

**Anne CHOUVET**

